	_ _
Droits fondamentaux	Droits accordés à chaque individu et constitués, au sens large, des droits de l'homme et du citoyen et des libertés publiques. Ils garantissent à chacun d'être traité avec dignité. Les droits fondamentaux sont garantis par les lois et traités internationaux.
Capacité juridique	Droit de détenir des droits et de les exercer. Le droit à la capacité juridique est nécessaire pour la jouissance de tous les autres droits. Il permet aux personnes de prendre leurs propres décisions, de participer à la société et d'être reconnues comme des citoyens à part entière.
Pleine citoyenneté	Accès à tous les droits civiques, sur la même base que tout autre citoyen.
Isolement	Isoler un individu des autres en limitant physiquement sa capacité à quitter un espace défini (confinement) : enfermer une personne dans un espace spécifique (par exemple une pièce, une cellule) ou la confiner dans une zone en verrouillant les portes d'accès, en lui disant qu'elle n'est pas autorisée à quitter cette zone.
Contention	La contention physique (ou mécanique) : interventions effectuées à l'aide de dispositifs visant à immobiliser la personne ou à restreindre sa capacité à mouvoir librement une partie de son corps (ceintures, des cordes, chaînes, entraves et ou tissus tendus). La contention manuelle : interventions effectuées avec les mains ou le corps sans l'utilisation d'un dispositif quelconque. La contention chimique : utilisation de médicaments administrés contre la volonté de la personne afin de contrôler ses mouvements et/ou son comportement.
Assistance juridique	possibilité de se faire conseiller, défendre et représenter par un expert du droit
Démarche participative	Implication active des personnes concernées, par exemple dans les parcours de soins ou dans l'évaluation des services de santé mentale
Participation effective	Jouer un rôle actif dans les instances de décision
Groupe d'entraide mutuelle	Groupes gérés par des usagers et reposant sur la pair-aidance.
plan de rétablissement individualisé	Document piloté par l'usager qui est rédigé et mis en œuvre par la personne elle-même. Il doit identifier les besoins, les forces et les atouts de la personne et peut comporter plusieurs éléments, notamment un plan pour atteindre ses objectifs, un plan de bien-être, un plan de réponse à une crise,
des outils d'évaluation	(questionnaires, échelles de participation, plans d'action, etc.)
Savoir expérientiel	Savoir issu d'expériences vécues
Recherches participatives	Recherches basées sur un partenariat entre les chercheurs, les usagers et les aidants
Santé mentale communautaire	Services proposés au plus près du lieu de vie des personnes usagères, intégrés dans la ville, articulés avec les autres services et prenant en considération tous les aspects de la vie des personnes (soins, logement, activités, loisirs, culture, etc.)